



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 2455

Texte de la question

REPARTITION DE L'OFFRE MEDICALE

M. le président. La parole est à M. Richard Mallié, pour le groupe UMP.

M. Richard Mallié. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, parmi les menaces pesant actuellement sur notre système de santé, la démographie médicale - autrement dit le nombre et la répartition des professionnels de santé sur le territoire - est l'une des plus problématiques.

En effet, en Mayenne ou dans les Alpes-Maritimes, l'offre de soins médicaux n'est pas la même pour tous. Si le problème concerne tant les infirmiers que les sages-femmes ou les kinésithérapeutes, il se ressent plus particulièrement encore chez les médecins. À titre d'exemple, tandis que la densité moyenne française est d'environ 340 médecins pour 100 000 habitants, la Picardie - chère à certains - ne compte, pour le même nombre d'habitants, que 256 praticiens.

M. Maxime Gremetz. C'est vrai : nous sommes les derniers !

M. Richard Mallié. Cette menace est d'autant plus pesante que son évolution dans les années à venir reste inquiétante, les départs en retraite étant de plus en plus nombreux. Or cette situation n'a pas été anticipée par la gauche, restée inerte face à ce problème...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Richard Mallié. ...alors que nous savons qu'il faut entre sept et dix ans pour former un médecin.

L'augmentation du *numerus clausus* entre 1997 et 2002 n'a en effet pas été suffisante, sans parler du fait qu'aucune mesure sérieuse pour inciter à l'installation n'a été mise en oeuvre.

Le groupe d'études sur les professions de santé que j'ai l'honneur de présider à l'Assemblée s'est lui-même penché sur la question. Avec Marc Bernier, son rapporteur, il a publié un rapport en 2003, qui révélait un problème non seulement quantitatif mais aussi de répartition territoriale des professionnels de santé.

Aussi voudrais-je connaître, monsieur le ministre, les mesures que vous envisagez de prendre afin que nos concitoyens puissent être soignés au mieux et qu'il n'y ait plus de déserts médicaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Notre pays est aujourd'hui confronté à un paradoxe. Jamais le nombre des médecins - 203 000 - n'a été aussi élevé, mais jamais les disparités régionales n'ont été aussi fortes.

Vous avez évoqué la Picardie : c'est en effet la région où la densité de médecins est la plus faible : 256 pour 100 000 habitants, contre 426 dans la région Île-de-France. Si nous n'agissons pas dès maintenant, nous savons que dans les années à venir, il y aura 10 % de médecins en moins, soit, compte tenu de la densité, 15 % de problèmes supplémentaires.

M. Yves Nicolin. Exactement !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Il nous faut donc dès à présent faire le choix de l'incitation et augmenter le nombre de médecins dans notre pays.

Voilà pourquoi, en quatre ans, le *numerus clausus* a été augmenté de 50 %. En 2006, il sera fixé à 7 000 et nous voulons le maintenir à ce niveau minimum jusqu'en 2010.

Il faut aussi donner envie aux médecins qui seraient tentés de prendre leur retraite maintenant de rester en

activité en les dispensant de garde sur tout le territoire à partir de soixante ans et en facilitant le cumul entre l'activité et la retraite à partir de soixante-cinq ans.

Enfin, levons un tabou : si nous voulons vraiment augmenter le nombre de praticiens dans les zones sous-médicalisées, il faut être prêt à les payer davantage. Aussi avons-nous décidé qu'ils le seraient à hauteur de 20 % de plus.

M. Maxime Gremetz. Qui va payer ? L'assurance-maladie !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Le tarif pour le patient restera néanmoins inchangé, notamment si les médecins concernés exercent dans un cabinet de groupe pour partager la charge de travail. Ceux qui ne peuvent pas se regrouper bénéficieront de la même valorisation lorsqu'ils prennent un remplaçant.

Voilà des mesures structurantes et concertées, qui prouvent que nous sommes capables de relever le défi de la démographie médicale ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2455

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 janvier 2006